

Locaux Communs Résidentiels (LCR) 6, avenue du Parc et 6, place de l'Europe - Subvention d'équipement à l'Office Public d'HLM de Besançon pour aménagement des locaux

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Office Public d'HLM de Besançon met à la disposition de la Ville de Besançon des locaux LCR (Locaux Communs Résidentiels) au 6, avenue du Parc et 6, place de l'Europe à Besançon.

Ces locaux situés au 6^{ème} étage dans les combles des immeubles, pour une surface totale de 65 m², seront mis à disposition d'associations.

Les travaux d'aménagement portent sur l'installation de sanitaires et les travaux d'accompagnement nécessaires.

Ces bâtiments étant propriété de l'Office, il est proposé que l'Office Public d'HLM de Besançon assure la réalisation des travaux d'aménagement évalués à 60 000 F TTC.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver ces travaux d'aménagement,

- verser à l'Office Public d'HLM de Besançon une subvention d'équipement d'un montant égal à la dépense (60 000 F TTC). Cette dépense sera imputée au chapitre 92.242/6745.90006.33000 qu'il convient d'abonder par un transfert de crédit d'égal montant du chapitre 90.242/2313.90006. 33000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur ce dossier à l'unanimité.

M. TISSOT, Président de l'Office d'HLM de Besançon, ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 1998.